



DÉCISION DU MAIRE N° 2024/38

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique

Objet : Marché 2024MA01 – Missions de contrôle technique portant sur la réhabilitation et l'extension de l'espace culturel Jacques KIOSCIUSKO MORIZET

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023/11-53 du 15 novembre 2023, relative au projet de restructuration et d'extension de l'espace culturel Jacques KOSCIUSKO MORIZET ;

Considérant la nécessité de nommer un bureau de contrôle technique ;

Considérant la publicité transmise sur le site officiel dématérialisé www.achatpublic.com le 29 mars 2024 (avis 4070184) et publié au BOAMP sous le numéro 24-37579 ;

Considérant les 12 candidatures reçues dans les délais ;

Considérant que l'offre de la société RISK CONTROL SAS, sise 38 rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret, s'avère être économiquement et techniquement la plus avantageuse au vu des critères définis dans la consultation ;

DÉCIDE

Article 1 : le marché avec la société RISK CONTROL SAS, sise 38 rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret, est accepté,

Article 2 : l'offre de base s'élève à un montant de 17 955,00€ HT,

Article 3 : La durée d'exécution du marché démarre à compter de la date de notification, qui vaut ordre de service de démarrage, et court jusqu'à la réception et la remise des livrables de fin de mission,

Article 4 : les dépenses afférentes sont inscrites au budget de la commune.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 04 juin 2024

Mis en ligne le 04/06/2024

Document rendu exécutoire le 04/06/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA

